



# BAREME TTC HONORAIRES IMMOBILIER ÉQUESTRE FRANCE

**IMMOBILIER TRADITIONNEL ET ANCIEN  
COMMERCES ET IMMOBILIER D'ENTREPRISE**

*Il est précisé que dans le cadre de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence, promoteur...) le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat ou celui du promoteur.*



**À charge du propriétaire vendeur  
sauf convention contraire précisée dans le mandat**

PRIX DE VENTE	TAUX
< 20 001 €	Forfait 3 000 €
20 001 à 40 000 €	Forfait 4 000 €
40 001 à 60 000 €	11%
60 001 à 120 000 €	10%
120 001 à 220 000 €	8%
220 001 à 320 000 €	6%
320 001 à 550 000 €	5%
> à 550 001 €	4%

**Il est précisé que les prix ci-dessus doivent être effectivement appliqués dans une majorité des transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans les limites proches des conditions pratiquées. (Note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017).**

**En cas d'intervention dans le cadre d'opérations de transactions sur immeubles appartenant à un marchand de biens, les honoraires de l'agence sont fixés à 4,8% TTC du prix du bien. Ces honoraires seront à la charge de l'acquéreur**

Il est précisé que les prix ci-dessus doivent être effectivement appliqués dans une majorité des transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans les limites proches des conditions pratiquées. (Note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017).

En cas d'intervention dans le cadre d'opérations de transactions sur immeubles appartenant à un marchand de biens, les honoraires de l'agence sont fixés à 4,8% TTC du prix du bien. Ces honoraires seront à la charge de l'acquéreur

**SAS IMMOBILIER ÉQUESTRE FRANCE**  
15 chemin d'Escaunets 65320 SÉRON

**WWW.IMMOBILIER-EQUESTRE-FRANCE.FR**

**TÉL. : 06 26 82 62 27**

**MAIL : [contact@immobilier-equestre-france.fr](mailto:contact@immobilier-equestre-france.fr)**

SIRET : IMMOBILIER ÉQUESTRE FRANCE- SAS au capital de 2.700 € - situé 15 chemin d'Escaunets 65320 SERON- immatriculé au RCS de Tarbes sous le n° 902 428 944- APE : 6831Z - Titulaire de la carte professionnelle « transaction sur immeubles et fonds de commerce » n° 6501 2021 000 000 007 délivrée par la CCI de Tarbes sise centre Kennedy BP 350 65003 TARBES CEDEX. TVA intracommunautaire : FR 90902438944 - RCP n° 147 425 568 MMA IARD 14 Bd Marie et Alexandre - Oyon 72030 LE MANS Cedex 9. IMMOBILIER ÉQUESTRE FRANCE SAS ne détient ni fonds, ni effet, ni valeur



# BAREME TTC HONORAIRES IMMOBILIER ÉQUESTRE FRANCE

IMMOBILIER VIAGER

APPLICABLE A COMPTER DU 1ER OCTOBRE 2021  
À L'EXCLUSION DES FONDS DE COMMERCE ET DROIT AU BAIL.

Il est précisé que dans le cadre de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence, promoteur...) le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat ou celui du promoteur.

**À charge du propriétaire vendeur  
sauf convention contraire précisée dans le mandat**

IMMOBILIER VIAGER	
PRIX DE VENTE NET	TAUX
< 60 001 €	Forfait 6 000 €
60 001 € à 100 000 €	10 %
100 001 € à 150 000 €	9 %
150 001 € à 300 000 €	8 %
300 001 € à 500 000 €	7 %
> 500 000 €	6 %

Il est précisé que les prix ci-dessus doivent être effectivement appliqués dans une majorité des transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans les limites proches des conditions pratiquées (Note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/17)